

NOS SECTEURS D'INTERVENTION

AFIPH : Bourgoin-Jallieu 1, Bourgoin-Jallieu 2, Pont de Chérury et Tour du Pin

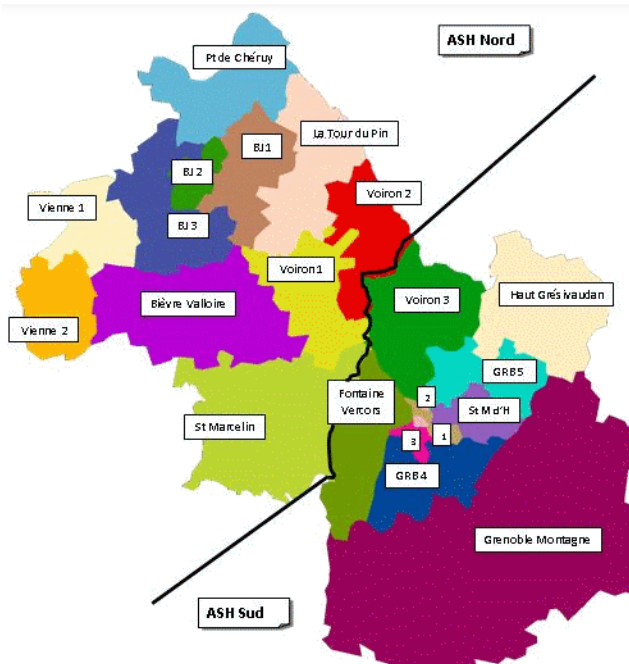
APAJH 38 : Vienne 1, Vienne 2 et Bourgoin Jallieu3

APF France handicap : Bièvre Valloire, Saint Marcellin et Voiron 1, Voiron 2, Voiron 3 et Vercors.

EPISEAH : Grenoble 3, Grenoble 4 et Grenoble Montagne

MFI : Grenoble 1, Grenoble 2 et Fontaine

Sauvegarde de l'Isère : le Haut Grésivaudan, Grenoble 5 et Saint Martin d'Hères



NOTRE RESEAU



7 EMAS en Isère qui coordonnent leurs actions et mettent en commun les différentes ressources dont elles disposent.

Un réseau d'établissements et d'acteurs du secteur médico-social.

NOS PARTENAIRES



Réseau EMAS 38

Equipes **M**obiles

d'**A**ppui médico-social pour la
Scolarisation des enfants
en situation de handicap



Coopérer pour réussir :
des EMAS multi-partenariales en réseau
au service des professionnels de l'école inclusive

Renforcer l'école inclusive

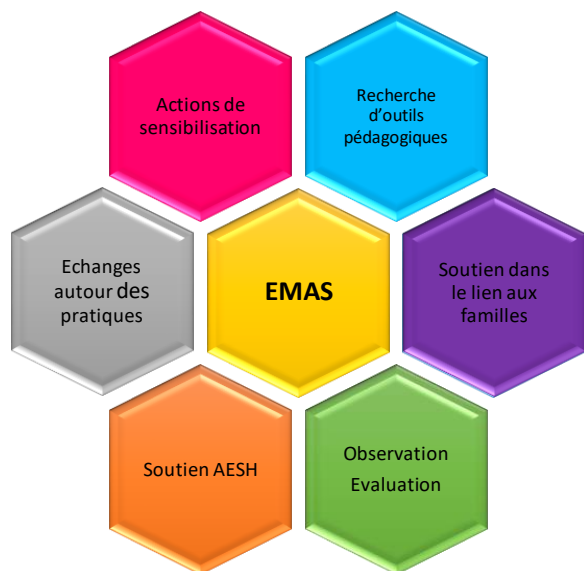
Soutenir les professionnels Education Nationale

Sensibiliser et conseiller les professionnels

Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures

Conseiller l'équipe pluridisciplinaire de la MDA

NOS TYPES D'INTERVENTIONS



NOS MISSIONS

Conseil, participation à des actions de sensibilisation et prévention pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap, avec ou sans notification ;

Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap ;

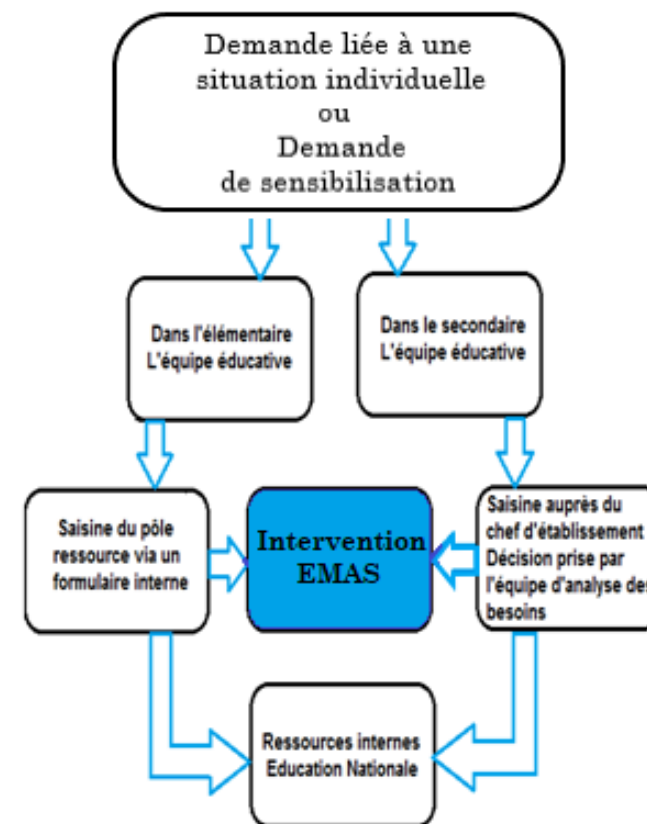
Aide à la communauté éducative pour la gestion d'une situation sensible ;

Conseil auprès de l'équipe pluridisciplinaire de la MDA

Exceptionnellement, intervention provisoire auprès d'un élève dans le but d'éviter une rupture de parcours scolaire en association avec la famille

Les équipes sont sous la responsabilité de cadres intermédiaires et de directeurs.

NOS MODALITES DE SAISINE



Notre réseau EMAS s'appuie sur une **coopération pluri institutionnelle** afin de favoriser les **complémentarités** et de **mutualiser** les compétences au bénéfice des élèves en situation de handicap.

La coopération est une condition de réussite du tournant inclusif avec les **établissements scolaires** et les organisations propres à l'Education Nationale.